

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 4 mai 2016 portant désignation des membres  
du Comité Femmes et Sciences**

**A.Gt 02-07-2020**

**M.B. 08-07-2020**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 10 mars 2016 instituant le Comité Femmes et Sciences, article 6;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 mai 2016 portant désignation des membres du Comité Femmes et Sciences, articles 1 à 5 bis;

Vu les propositions de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur, de la Direction de l'Égalité des chances, de la Ministre des Droits des femmes et de la Ministre de l'Enseignement supérieur;

Sur la proposition du Ministre de l'Égalité des chances, de la Ministre des Droits des femmes et de la Ministre de l'Enseignement supérieur;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Dans l'article 1<sup>er</sup>, e), 1<sup>o</sup>, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 mai 2016 portant désignation des membres du Comité Femmes et Sciences, les mots «Mme Annick SARTENAER» sont remplacés par les mots «Mme Isabelle PARMENTIER».

**Article 2.** - Dans l'article 4, b), 1<sup>o</sup>, du même arrêté, les mots «Mme Alexandra ADRIAENSSENS» sont remplacés par les mots «Mme Margherita ROMENGO».

**Article 3.** - Dans l'article 5 du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

1<sup>o</sup> au 1<sup>o</sup>, les mots «Mme Nathalie VANDENPLAS» sont remplacés par les mots «Mme Anne-Sophie TIRMARCHE»;

2<sup>o</sup> au 2<sup>o</sup>, les mots «Mme Colienne LEJEUNE» sont remplacés par les mots «Mme Alexandra ADRIAENSSENS».

**Article 4.** - Dans l'article 5 bis, les mots «Mme Nathalie GRANDJEAN de l'Université de Namur» sont abrogés.

**Article 5.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

**Article 6.** - Le Ministre de l'Égalité des chances, la Ministre des Droits des femmes et la Ministre de l'Enseignement supérieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 2 juillet 2020.

---

Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances et  
de la tutelle sur Wallonie Bruxelles Enseignement,

Fr. DAERDEN

La Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits  
des Femmes,

B. LINARD

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion  
sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de  
Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY